



DESCRIPTION DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

La Ville de Montmagny prélève l'eau destinée à la consommation à partir d'une prise d'eau située dans la Rivière des Perdrix, à l'intérieur des limites de la municipalité de Cap St-Ignace. La Ville de Montmagny est propriétaire du lieu. Le site de prélèvement se trouve à l'intérieur d'un petit réservoir créé par un barrage aménagé pour les fins de la prise d'eau.

La Rivière des Perdrix coule dans les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, de Cap St-Ignace et de Montmagny, où elle se déverse dans le Bras St-Nicolas, lequel se jette ensuite dans la Rivière-du-Sud qui elle, se déverse finalement dans le Fleuve St-Laurent.

Le barrage porte le no. X0008012 et a été construit en 1949. Il s'agit d'un barrage de type béton-gravité qui mesure 41 mètres de long par 2,15 mètres de hauteur et possède une capacité de retenue de 300 mètres cubes.

La prise d'eau consiste en une crépine horizontale située à proximité de l'aile gauche du barrage. L'eau est prélevée à une profondeur d'environ 3,6 mètres. Un abri avec système de chauffage y est aménagé et permet d'accéder aux vannes des tuyaux d'alimentation. Une fois prélevée dans le barrage, l'eau est acheminée par gravité jusqu'à l'usine de traitement, située quelques 600 mètres en aval, via une conduite de 16 pouces de diamètre.

Le débit moyen prélevé quotidiennement est de 4 667 mètres cubes (moyenne de 2015 à 2019). Ce prélèvement permet d'alimenter en eau potable un peu plus de 10 300 personnes. Le plan de localisation de la prise d'eau de la Ville de Montmagny est également disponible sur le site web, de même que le plan de localisation des aires de protection de cette prise d'eau.

Service des Travaux publics et des Infrastructures de la Ville de Montmagny